

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 14/06/2016



Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	12	14

L'an 2016, le 14 Juin à 19:00, le Conseil Municipal de la Commune de Villorceau s'est réuni à la mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur THOUVENIN Daniel, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 07/06/2016. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 07/06/2016.

Vote
A l'unanimité
Pour : 14
Contre : 0
Abstention : 0

Présents : M. THOUVENIN Daniel, Maire, Mmes : CHARTRE Jacqueline, CHAUVEAU Sylvie, DELPEIX Marie-France, HUE Guylaine, PICARD Dominique, VOSSION Nicole, MM : CARDINAUD Pascal, GODIN Denis, GORA Robert, NEURY Jean-Pierre, PLOTU Michel

Excusé(s) : M. GODIN Thierry.

Absent(s) ayant donné procuration : Mme ADRIEN Françoise à Mme PICARD Dominique, M. BUCAMP Daniel à M. GORA Robert

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Préfecture d'Orléans
Le : 24/06/2016
Et
Publication ou notification du :
24/06/2016

A été nommé secrétaire : M. GODIN Denis

D-2016-0033 – Rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable 2015

Monsieur le Maire ouvre la séance et rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales impose, par son article L. 2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'eau potable.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 6 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération.

Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement (www.services.eaufrance.fr)

Après présentation de ce rapport,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

ADOpte le rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable 2015,

DECIDE de transmettre aux services préfectoraux la présente délibération,

DECIDE de mettre en ligne le rapport validé sur le site www.services.eaufrance.fr conformément à l'arrêté du 26 juillet 2010 approuvant le schéma national des données sur l'eau (S.N.D.E).

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :

En mairie, le 23/06/2016

Pour le Maire Absent,

Daniel BUCAMP

